

DÉLIBÉRATION N° CA 21-12 DU 15 JUIN 2021

**relative à l'aide de l'agence pour la reconstruction de l'unité de clarifloculation de
l'usine d'épuration Seine aval du SIAAP**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

- Vu le code de l'environnement, en particulier l'article L213-9-2,
- Vu le 11^e programme d'intervention (2019 - 2024) de l'agence de l'eau Seine-Normandie,
- Vu la délibération n° CA 18-26 du 12 juillet 2018 relative au prix plafond applicable aux travaux de la refonte de la station d'épuration Seine aval du SIAAP,
- Vu la délibération n° CA 20-42 du 17 novembre 2020 approuvant les critères de sélection des projets éligibles au plan de relance gouvernemental,
- Vu la délibération n° CA 20-53 du 29 décembre 2020 relative à la convention entre la ministre de la Transition écologique et l'agence de l'eau Seine-Normandie relative à l'utilisation et à la gestion des crédits du plan « France relance »,
- Vu le dossier de la réunion du conseil d'administration du 15 juin 2021.

DÉLIBÈRE

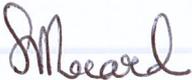
Article 1

Le conseil d'administration décide d'accompagner les travaux de reconstruction de l'unité de clarifloculation de l'usine d'épuration Seine aval du syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) détruite par l'incendie du 3 juillet 2019, estimés à 136 M€ en mobilisant les crédits du plan de relance 2021.

Article 2

L'assiette des travaux retenus est de 34 M€, éligibles parmi les travaux permettant des fonctionnalités nouvelles et contribuant à la fiabilité de l'unité par rapport à la situation initiale. L'assiette de travaux retenue dans ce cadre n'est pas prise en compte dans le prix plafond éligible pour la refonte de l'usine Seine aval adopté par délibération n° CA 18-26 du 12 juillet 2018. Ces travaux respectent les critères d'éligibilité au plan de relance seront financés au taux de subvention de 60 %.

**La Secrétaire du conseil d'administration
Directrice générale de l'agence
de l'eau Seine-Normandie**


Sandrine ROCARD

**Le Président
du conseil d'administration**


Marc GUILLAUME